

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 14 DECEMBRE 2022
A 18 HEURES
A LA MAIRIE DE BESSEGES
“ Salle du Conseil Municipal”

Étaient présents : MM Bernard PORTALES – Jacques MOLLE- MME Marie-Hélène MALBOS- MM Gilbert BAPTISTE- Rodolph PELLIER- Claude VIGOUROUX – René SANSONETTI- MME Martine DOMERGUE- M Claude ROUX- MME Sylvie PESENTI- M Luc VAN DER HAEGHEN- MME Marie CARRE- M Pascal MAILLET- MME Marie-Louise RIEU- M Jean GONZALEZ

Étaient absents excusés : MMES Ghislaine MARC – Christine ROUX –Anne-Marie BENAVENT – M Serge GRANGEON – MMES Cathy STECKIW- Audrey ROUDIL – Jennifer GUERIN – M Jérôme GIUNTA

Ont voté par procuration : M Serge GRANGEON – MME Christine ROUX

Secrétaire de séance : MME Martine DOMERGUE

Monsieur Jacques MOLLE, Adjoint au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Monsieur Serge GRANGEON, Conseiller Municipal, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur Rodolph PELLIER, Adjoint au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Madame Christine ROUX, Adjointe au Maire, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 19 OCTOBRE 2022.

2°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les décisions modificatives proposées destinées à intégrer d'ultimes acquisitions pour le Centre Culturel (ensemble sono, auto-laveuse, chaises « cinéma »), ainsi que pour prendre en compte des travaux de réfection des vestiaires du stade et sur les installations de chauffage de l'église.

3°) DECISION MODIFICATIVE – SECTION EXPLOITATION – BUDGET EAU POTABLE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la décision modificative proposée destinée à créditer le compte relatif aux intérêts d'emprunts.

4°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION FONCTIONNEMENT – BUDGET VACANCEZE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives proposées destinées à pallier à des dépassements de crédits sur les chapitres 011 et 012 en section de fonctionnement. Egalement, il convient de créditer des comptes en section d'investissement afin de pouvoir régler certaines factures (travaux d'étanchéité, modernisation de la cuisine).

5°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION FONCTIONNEMENT – BUDGET CAMPING MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives proposées destinées à pallier à des dépassements de crédits sur le chapitre 012 en section de fonctionnement.

6°) MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE – CESSION DE BAIL PROFESSIONNEL

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal agréé le bénéfice de la cession de bail professionnel par Monsieur Jean-Luc LIMOUZIN au profit de Madame Rebecca PAILLE, pédicure podologue, à compter du 1^{er} janvier 2023.

7°) BAIL DE LOCATION – LOGEMENT COMMUNAL SITUE DANS L'ENCEINTE DU CAMPING MUNICIPAL DE LA PLAINE - MONSIEUR ROMAIN AGNIEL

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de conclure un bail de location à titre gratuit avec Monsieur Romain AGNIEL pour le logement communal situé dans l'enceinte du Camping Municipal de La Plaine, à compter du 1^{er} janvier 2023, et pour une durée de 6 ans.

8°) TARIFS 2023 – CENTRE DE VACANCES VACANCEZE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte les tarifs 2023 du Centre de Vacances VACANCEZE qui sont revalorisés à hauteur de 10%.

9°) TARIFS 2023 – CAMPING MUNICIPAL DE LA PLAINE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte les tarifs 2023 du Camping Municipal de La Plaine qui sont revalorisés à hauteur de 10% sur la totalité de la saison.

10°) CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UNE CANALISATION DE GAZ

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer une convention de servitude sous seing privé avec ENEDIS pour permettre l'implantation d'une canalisation souterraine sur la parcelle communale cadastrée Section AH N°316.

11°) DEMANDE DE SUBVENTION : ETOILE DE BESSEGES 2023

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'allouer à l'association « Union Cycliste Bességeoise » une subvention d'un montant de 22 000,00€ pour l'organisation de l'Etoile de BESSEGES, Edition 2023.

12°) VENTE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AH N°404 – ZONE INDUSTRIELLE DE CONROC

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de la vente de la parcelle cadastrée Section AH N°404 à la SCI PERCECO-MLT au prix de 1 600,00€.

13°) MOTION « PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL »

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le texte de la motion « Plan Climat Air Energie Territorial » qui insiste sur la nécessité de prendre en compte la mobilité ferroviaire et d'engager une véritable concertation sur les évolutions nécessaires afin d'accentuer de façon significative la transition écologique, climatique et sociale.

14°) REACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2022

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de créer l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2023, compte tenu du départ en retraite de l'agent en charge de l'urbanisme et de la nécessité de pourvoir à son remplacement.

15°) CALCUL DU CREDIT GLOBAL A INSCRIRE AU BUDGET 2023

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités au profit des agents concernés et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

16°) DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H45.

Madame Martine DOMERGUE
Conseillère Municipale